

A. BARRIOL

Résumé de la statistique suédoise des caisses d'épargne et de certains établissements de crédit analogues, en 1913

Journal de la société statistique de Paris, tome 56 (1915), p. 495-499

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1915__56__495_0

© Société de statistique de Paris, 1915, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV VARIÉTÉS

RESUMÉ DE LA STATISTIQUE SUÉDOISE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ANALOGUES, EN 1913.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Pour les caisses d'épargne, la loi du 29 juillet 1892 est toujours en vigueur. Cette loi statue qu'il sera entendu par caisse d'épargne (*Sparbank*) une institution financière, qui recueille les dépôts du public et les fait fructifier, sans que les fondateurs de l'institution ni les ayants droit soient autorisés à en tirer de bénéfice. Aucune autre institution financière n'a le droit d'opérer sous cette dénomination (*Sparbank*) sans l'autorisation du Roi. Pour l'établissement d'une caisse d'épargne, il ne faut pas d'autre autorisation que celle de la préfecture.

Le nombre des caisses d'épargne en 1913 était de 440, dont 112 dans les villes et 328 à la campagne. Les succursales étaient de 448. La moyenne du taux d'intérêt est de 4,479 %, le total des intérêts payés étant comparé avec le capital moyen. La moyenne des taux payés par les débiteurs s'élève à 5,07 % pour les prêts sur gage d'hypothèques immobilières et à 5,64 % pour les prêts contre caution.

Pendant l'année, 136.692 livrets ont été ouverts et 83.138 soldés (parmi lesquels 9.534 par suite de prescription). Il existait, à la fin de l'année, 1.717.694 livrets.

Le total des versements pendant l'année était de 268.300.000 francs et celui des remboursements, de 257.700.000 francs. Le total des intérêts des dépôts était de 56.500.000 francs, et l'avoir des déposants, à la fin de l'année, s'élevait à 1.324.100 francs. La moyenne des dépôts par livret était de 771 francs.

Les autres dettes des caisses d'épargne, à la fin de l'année, étaient de 4.800.000 francs.

A la fin de l'année, les fonds des caisses d'épargne étaient de 111.742.000 francs, dont fonds capitaux : 965.000 francs ; fonds de réserve : 106.872.000 francs, et autres fonds : 3.905.000 francs.

Le passif total se composait comme suit :

Capital des déposants	1.324.100.000 ^f
Autres dettes.	4.800.000
Fonds.	111.700.000
Total.	1.440.600.000 ^f

Ces sommes étaient placées comme suit :

Caisse.	3.300.000 ^f
Dépôts dans les banques	41.400.000
Immeubles et mobilier.	25.400.000
Titres publics et autres.	163.600.000
Créances sur des communes et des sociétés	51.300.000
Prêts particuliers sur gage :	
— d'hypothèques immobilières.	824.100.000
— d'autres hypothèques	92.200.000
— d'une simple obligation personnelle ou contre caution	213.200.000
Comptes temporaires et intérêts courus et non encaissés.	26.100.000
Total.	1.440.600.000 ^f

A la réserve de caisse étaient portées des obligations et d'autres valeurs sûres et faciles à réaliser, s'élevant à la somme de 191.500.000 francs.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT 1904, NOMMÉS « BANQUES POPULAIRES »

Le rapport ne comprend que les établissements de crédit qui, sans avoir reçu du Roi les statuts, font des opérations de même nature que les caisses d'épargne et auxquels s'applique une loi du 18 septembre 1903. Par conséquent, il ne regarde pas les banques, qui ont pour base les lois sur les banques par actions ou solidaires de la même date.

Le nombre des institutions en question, en 1913, était de 26.

La moyenne des taux d'intérêt accordés aux dépôts d'épargne pendant l'année est de 4,410 %.

Les taux d'intérêt les plus bas, payables par les débiteurs, comportent une moyenne de 5,80 % pour les prêts sur gage d'hypothèques immobilières, et celle de 6,24 % pour les prêts contre caution. Les taux d'escompte se montent en moyenne à 5,89 %.

En 1913, 2.995 livrets d'épargne ont été ouverts et 1.548 soldés (parmi lesquels 44 par suite de prescription). A la fin de l'année, il en existait 20.744.

Le total des versements à titre d'épargne pendant l'année était de 5.358.000 francs et celui des remboursements 4.807.000 francs (y compris une somme prescrite de 43 francs). Les intérêts des dépôts d'épargne étaient de 528.000 francs et l'avoir des déposants, à la fin de l'année, de 12.780.000 francs. La moyenne des dépôts par livret était de 616 francs.

Les autres dettes des institutions en question, à la fin de l'année, montaient à 6.450.000 francs, dont dépôts à vue portant intérêt : 539.000 francs; dépôts à terme portant intérêts (autres que dépôts d'épargne) : 3.343.000 francs, et autres comptes : 2.567.000 francs.

A la fin de l'année, les fonds étaient : fonds capitaux : 1.164.000 francs; fonds de réserve : 813.000 francs, et fonds réservés pour disposition future : 221.000 francs. Total : 2.198.000 francs.

Le passif total était comme suit :

Capital des déposants à titre d'épargne	12.779.000 ^f
Autres dettes	6.450.000
Fonds	2.199.000
Total	21.428.000^f

L'actif se composait des postes suivants :

Caisse	242.000 ^f
Dépôts dans les banques	1.220.000
Immeubles et mobilier	114.000
Obligations, actions, etc.	179.000
Lettres de change escomptées	5.849.000
Prêts sur gage :	
— d'hypothèques immobilières	5.982.000
— d'autres hypothèques	1.083.000
— d'une simple obligation personnelle ou contre caution	5.288.000
Comptes temporaires	1.278.000
Intérêts courus et non encaissés	193.000
Total	21.428.000^f

A. BARRIOL.



STATISTIQUE DES TRAVAUX PUBLICS EN SUÈDE (1913)

I — ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES

A partir de 1841, date de la création de l'Administration des Ponts et Chaussées, jusqu'en 1913 inclusivement, les subventions suivantes ont été accordées par l'État :

Nature des travaux	Nombre	Subventions	Prêts
Routes.	2.382	50.268.000 ^f	»
Voies de communication, par eau et par terre. . .	2	692.000	97.000 ^f
Ponts	207	8.610.000	323.000
Canaux.	29	4.946.000	2.955.000
Ports.	181	7.972.000	4.672.000
Travaux de dragage pour l'amélioration de voies navigables.	63	3.509.000	381.000
Travaux de dragage pour l'amélioration de voies de flottage.	11	153.000	»
Travaux de dragage pour le réglage du niveau des eaux.	4	17.000	42.000
Docks et cales de halage.	7	646.000	396.000
Travaux de drainage.	4.416	18.373.000	34.736.000
Voies ferrées	103	5.807.000	133.673.000
Total	7.405	100.993.000^f	177.275.000^f

La majeure partie de ces travaux a été exécutée sous le contrôle de l'Administration des Ponts et Chaussées; les autres ont été placés sous la direction immédiate de cette Administration.

**II — TRAVAUX PUBLICS SOUMIS A LA DIRECTION ET AU CONTRÔLE DIRECTS
DE L'ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES**

Ont été placées, en 1913, sous la direction ou le contrôle directs de l'Administration des Ponts et Chaussées, *d'une part*, 16 entreprises en cours : 2 routes, 3 ponts, 8 ports, 1 canal, 1 voie navigable, 1 station de force hydraulique et 5 chemins de fer privés; *d'autre part*, 6 entreprises achevées : 3 ponts, 1 port, 1 canal, les travaux de réglage de niveau d'un lac et chemins de fer privés.

**III — FONDS MIS A LA DISPOSITION DIRECTE DE L'ADMINISTRATION
DES PONTS ET CHAUSSÉES**

Les fonds directement gérés par l'Administration des Ponts et Chaussées se balançaient, en 1913, par un total de 1.295.000 francs.

IV — SUBVENTIONS DE L'ÉTAT ACCORDÉES AUX TRAVAUX PUBLICS

Les subventions accordées en 1913 par l'État aux travaux publics se répartissent comme suit :

Entreprises	Nombre	Longueur	Superficie drainée	Coût estimatif	Subventions remboursables	Prêts
		Kilomètres	Hectares			
Routes	71	365,56	»	3.654.000 ^f	2.433.000 ^f	»
Ponts.	5	»	»	1.030.000	695.000	»
Ports.	2	»	»			
Canaux et voies navigables	1	»	»			
Travaux pour l'amélioration du sol. . .	80	»	9.251,15	1.490.000	»	1.380.000 ^f
Travaux de drainage contre la gelée . . .	273	»	21.905,75	3.538.000	1.715.000	»
Chemins de fer privés . . .	5	»	»	»	»	2.078.000
Travaux divers.	»	»	»	»	17.000	»
Total	437	365,56	31.157,90	9.712.000^f	4.860.000^f	3.458.000^f

Ont été, en outre, concédés en 1913, 4 chemins de fer privés, d'une longueur totale de 40^{km} 400.

L'État, en accordant des subventions au profit des travaux publics susmentionnés, s'est inspiré des principes généraux suivants :

En ce qui concerne les *routes, ponts, ports, canaux et voies navigables*, les subventions, non remboursables, sont généralement accordées à raison des deux tiers des frais estimatifs; le dernier tiers est fourni par les intéressés. Il en est de même pour les travaux de *drainage contre la gelée*, avec cette différence toutefois que, dans ce cas, les subventions de l'État ne couvrent en général que la moitié des frais approximatifs.

Quant aux travaux pour l'*amélioration du sol*, l'État se contente de leur fournir des prêts, dont le montant correspond aux frais occasionnés par les travaux de drainage proprement dits; toutefois, le montant de ces prêts ne devra, dans aucun cas, excéder 70 % de la plus-value approximative des terrains améliorés. Sur le montant des prêts consentis, il n'est perçu aucun intérêt pendant les trois premières années, à compter du premier versement de capital. Pendant les trois années suivantes, aucun versement d'intérêts, ni aucun amortissement n'a lieu; toutefois, on calcule pour cette période, sur le montant des sommes prélevées : 3,6 % d'intérêt annuel, qui viennent s'ajouter, au bout de cette période, au montant total du prêt consenti. Sur ce total, à partir de la septième année après le premier versement de capital, et jusqu'à ce que le montant intégral du prêt ait été remboursé, il est perçu une annuité de 6 %, dont 3,6 % à titre d'intérêt sur le capital non remboursé.

Pour ce qui est des *chemins de fer privés*, les prêts consentis à ce titre représentent, en règle générale, la moitié des frais estimatifs. Quant à leur remboursement, l'annuité, à compter du premier versement de capital, s'élève à 5 % sur le montant original du prêt consenti. Sur cette annuité, 4,5 % représentent l'intérêt sur le capital non remboursé; le reste constitue l'amortissement.

V — INSPECTIONS DE TRAVAUX PUBLICS

Ont été inspectés, en 1913, les travaux publics suivants :

	En cours	Achevés
Routes	144	1
Ponts	16	92
Ports	4	72
Canaux et voies navigables	2	54
Travaux pour l'amélioration du sol	146	11
Travaux de drainage contre la gelée	624	205
Chemins de fer privés	17	228
Total	953	663

En outre, un grand nombre d'inspections du *matériel roulant* des chemins de fer privés ont été faites par les soins de l'Administration. Ont été inspectés notamment, en fait de matériel nouveau, 42 locomotives, 42 voitures de voyageurs et 995 wagons de marchandises.

VI — TRAVAUX PUBLICS APPROUVÉS APRÈS INSPECTION

Au cours de l'année 1913, l'Administration a approuvé les travaux publics suivants, exécutés conformément aux contrats passés, savoir :

Entreprises	Nombre	Longueur	Superficie drainée	Frais réels	Subventions accordées par l'État	Prêts accordés par l'État
		kilomètres	hectares			
Routes	79	341,55	»	2.673.000 ^f	1.600.000 ^f	»
Ponts.	4	»	»	210.000	136.000	»
Ports.	2	»	»	77.000	46.000	»
Canaux et voies navigables.	2	»	»	54.000	35.000	»
Travaux pour l'amélioration du sol. . .	81	»	8.454,58	1.454.000	»	1.272.000 ^f
Travaux de drainage contre la gelée . . .	175	»	17.404,64	2.355.000	1.105.000	»
Travaux divers. . . .	2	»	»	»	34.000	989.000
Total. . .	345	341,55	25.859,22	6.823.000^f	2.956.000^f	2.261.000^f

En outre, l'Administration a accordé dans l'année des *autorisations d'exploitation* pour 7 chemins de fer et tronçons de ligne privés, d'une longueur totale de 130^{km} 100 ainsi que pour une ligne de tramway d'une longueur totale de 1^{km} 300; des *certificats d'expertise* ont été délivrés au profit de 5 chemins de fer privés ainsi que pour 2 lignes de tramway; enfin, des *permis d'augmentation de vitesse* ont été délivrés pour 9 chemins de fer et tronçons de ligne privés.

A. BARRIOL.